



REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi

Ministère de la Santé

et de l'Action sociale

Agence sénégalaise de

Réglementation pharmaceutique

ARP/DIAJ/SELC

Dakar, le 11 DEC 2023

**Décision n°014
portant nomination des experts du comité
consultatif technique des essais cliniques**

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE SENEGALAISE DE
REGLEMENTATION PHARMACEUTIQUE,**

- VU la Constitution ;
VU le décret n°2020-936 du 03 avril 2020 portant organisation du Ministère de la Santé et de l'Action sociale, modifié par le décret n°2023-1321 du 12 juillet 2023 ;
VU le décret n°2020-2200 du 11 novembre 2020 relatif aux attributions du Ministre de la Santé et de l'Action sociale ;
VU le décret n°2022-824 du 07 avril 2022 portant création et fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'Agence sénégalaise de Réglementation pharmaceutique (ARP) ;
VU le décret n°2022-1774 du 17 septembre 2022 portant nomination du Premier Ministre ;
VU le décret n° 2022-1797 du 26 septembre 2022 relatif aux attributions du Ministre de la Santé et de l'Action sociale ;
VU le décret n° 2023-2104 du 11 octobre 2023 portant nomination des ministres et fixant la composition du gouvernement
VU le décret n° 2023-2105 du 11 octobre 2023 portant répartition des services de l'Etat et du contrôle des établissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique entre la Présidence de la République, la Primature et les ministères ;
VU la décision n° 003 du 21 septembre 2023 portant création et fixant et fixant ses règles d'organisation et de fonctionnement du Comité consultatif technique des essais cliniques ;
Sur la note du Directeur des Affaires Juridiques de l'Agence sénégalaise de réglementation pharmaceutique,

DECIDE :

Article premier. - Sont nommés experts externes du Comité consultatif technique des essais cliniques :

1. Professeur Anna SARR, gastro-entérologue, diabétologue, enseignant-chercheur ;
2. Professeur Yacine DIA KANE, pneumologue, enseignant-chercheur ;
3. Professeur Khardiatou DIALLO, médecin infectiologue, enseignant-chercheur ;
4. Professeur Babacar MBENGUE, pharmacien Immunologue, enseignant-chercheur ;
5. Professeur Gora MBAYE, pharmacien Biophysicien, enseignant-chercheur ;
6. Professeur Louis Augustin DIOUF, pharmacien Biophysicien, enseignant-chercheur ;
7. Professeur Madiéye SENE, pharmacien pharmacologue, enseignant-chercheur ;
8. Professeur Assane DIOP, bactériologiste, enseignant-chercheur ;
9. Professeur Maimouna NDOUR, médecin endocrinologue, diabétologue, enseignant-chercheur ;
10. Professeur Ndama NIANG, gynécologue-obstétricienne, enseignant-chercheur ;
11. Professeur Souleymane AIDARA, biologiste, pharmacien Hospitalier ;
12. Professeur Aminata TOURE, pharmacien toxicologue, enseignant-chercheur ;
13. Professeur Mamadou COUME, médecin gériatre- gérontologue, enseignant-chercheur ;
14. Docteur Aminata MBAYE, médecin pédiatre ;
15. Docteur Christine Sokhna THIANDOUM, médecin généraliste ;

Article 2.-Sont nommés experts internes du Comité consultatif technique des essais cliniques :

1. Professeur Youssou NDAO, Directeur de l'Homologation et de la Sérialisation ;
2. Docteur Madické DIAGNE, Directeur de l'Inspection, de la Surveillance du Marché et des Vigilances ;
3. Docteur Koura COULIBALY, Coordonnateur de la Cellule Partenariat ;
4. Professeur Assane DIENG, Chef du Service du contrôle biologique, biotechnologique et de la Libération des lots ;
5. Docteur Mbagnick DIOUF, Chef du Service de l'Homologation ;
6. Docteur Khadidiatou GNING, Chef du Service de la Sérialisation ;
7. Docteur Ahmadou Bamba SOW, Chef du Service des essais Cliniques ;
8. Docteur Moussa DIALLO, Chef du Service de l'Inspection pharmaceutique ;
9. Docteur Cheikh Sadibou CAMARA, Chef du Service de la Surveillance du Marché ;
10. Docteur Arame MBENGUE, Chef de la Division Enregistrement ;
11. Docteur Aissatou DIOP, chef de la Division Renouvellement et Variations ;
12. Docteur Mamadou BALDE, Chef de la Division physico chimique et pharmacotechnique ;
13. Docteur Ramatoulaye MBENGUE, Chef de la Division Pharmacovigilance ;
14. Docteur Yancoba COLY, Chef de la Division de l'Inspection des Etablissements pharmaceutiques ;

15. Docteur Aminata DIOP, chef de la Division Suivi et Planification des Inspections ;
16. Docteur Aliou NDIAYE, pharmacien à la Direction de l'Homologation et de la Sérialisation ;
17. Docteur Maimouna Coumba DIALLO, pharmacienne à la Direction de l'Homologation et de la Sérialisation ;
18. Docteur Mame Bousso AMAR, pharmacienne à la Direction de l'Homologation et de la Sérialisation ;
19. Docteur Aissatou TALL, pharmacienne à la Direction de l'Homologation et de la Sérialisation ;
20. Docteur Seny NDIAYE, pharmacien à Direction du Contrôle Qualité.

Le Comité consultatif technique des essais cliniques peut s'adjoindre de toute autre personne ressource dont les compétences sont jugées utiles pour son fonctionnement.

Article 3.- Le Directeur des Affaires Juridiques de l'Agence sénégalaise de Réglementation pharmaceutique est chargé de l'application de la présente décision qui sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Ampliations :

- MSAS/SG
- MSAS/CAB
- MSAS/ARP
- MSAS/IAAF
- INTERESSES
- ARCHIVES/CHRONO

